



**PRÉFETE
DU LOIRET**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Député courrier le 06/11

dossier n° PC 045 040 22 00001

date de dépôt : 12 janvier 2022
demandeur : CPENR DE BONNY SUR LOIRE,
représenté par Monsieur BESSIERE Patrick
pour : implantation d'une centrale
photovoltaïque au sol
adresse terrain : LD Plaine de la Borde, à Bonny
sur Loire (45420)

DDT/SUADT/Pôle urbanisme
131 FAUBOURG BANNIER
45042 ORLEANS
Affaire suivie par :
Pascale Besnard
02 38 52 46 49
pascale.besnard@loiret.gouv.fr

**Mairie de CHATILLON SUR LOIRE
Rue de l'Hôtel de Ville
45360 CHATILLON SUR LOIRE**

Le responsable
du pôle urbanisme

Emmanuel FOURNIER

recommandé avec AR

1A 19476130999

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Avis traité le 7/01/2024
quatre

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de bien vouloir trouver le courrier correspondant à la demande susvisée.

L'envoi du dossier ayant été réalisé par message électronique, vous voudrez bien consulter votre boîte mail sur ce sujet.

Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait à Orléans, le 3 novembre 2023

L'adjointe au responsable du Pôle Urbanisme,

Besnard

Pascale BESNARD